

Programme de Formation

Développer la capacité d'autodétermination chez les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique

Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique

Public visé

Toute personne participant à l'accompagnement des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique

Objectifs pédagogiques

Travailler sur ses représentations de l'autodétermination

Définir les concepts et termes du champ de l'autodétermination

Engager une réflexion globale de mise en œuvre en tenant compte des leviers et des freins

Cerner les facteurs facilitant l'autodétermination des personnes en situation de handicap : intrinsèques (besoin, motivation), extrinsèques (posture professionnelle, enjeux de santé)

Se projeter dans une pratique collaborative accompagnant-personne accompagnée

Repérer les actions possibles pour favoriser le processus d'autodétermination tout au long du parcours de la personne accompagnée.

S'impliquer dans une démarche évolutive d'accompagnement dans le parcours de santé des personnes en situation de handicap

Description

L'autodétermination suscite un intérêt croissant ces dernières années dans le champ de la santé et du handicap, notamment parce qu'elle favorise une amélioration considérable de la qualité de vie des personnes et de leur participation sociale et sociétale. Être accompagné en établissements ou services sociaux ou médico-sociaux ne permet pas toujours à ce pouvoir d'agir de se révéler et/ou de croître, par manque de postures professionnelles et de conditions facilitantes. Comment aider les personnes en situation de handicap à faire leurs propres choix ?

Comment leur permettre de faire leurs propres expériences et d'en tirer un savoir leur permettant d'agir directement sur leur vie ?

Définitions et étude des concepts :

- De quoi parle-t-on ? Autonomie, indépendance, empowerment, pouvoir d'agir, participation et autodétermination.

État des lieux et réalité de l'autodétermination en ESSMS :

- Quel a été mon propre processus d'autodétermination ? A titre personnel, à titre professionnel ?
- Quels ont été mes propres facilitateurs/obstacles rencontrés ?
- Comment créer d'authentiques conditions de participation sociale développant les compétences des



personnes? (non-discrimination, accessibilité, respect et application des droits).

Les enjeux de l'accompagnement de la participation sociale :

- Autonomie, indépendance et dépendance.

Considérer la personne accompagnée comme un interlocuteur à part entière, acteur-décideur de sa vie, et adapter la communication aux capacités de compréhension de la personne.

Donner aux personnes accompagnées la possibilité et les moyens de faire des expériences et des apprentissages :

- Mesurer les risques.
- La question de l'émancipation.

Particularité du handicap psychique : L'impact des troubles psychiques sur l'auto-détermination :

- Motivation, inertie, communication.

Repérer les freins rencontrés pour développer les caractéristiques d'un comportement autodéterminé de la personne accompagnée :

- Dans les modes d'intervention.
- Dans les facteurs inhérents à la personne.
- Dans le positionnement de l'entourage familial.

Repérer les enjeux d'un projet individualisé autodéterminé : explorer des outils d'auto-évaluation des besoins et des ressources.

Particularité du handicap psychique : la question du rétablissement : aider la personne à se réengager dans une vie active, à optimiser ses conditions de vie quotidienne et sociale.

Les différents niveaux systémiques dans lesquels s'expérimentent les compétences amenant à l'autodétermination (du micro au macro-système). Étude de leurs interactions.

L'accompagnement au sens de Maëla Paul :

- Posture de non-substitution.
- Posture de non-savoir.
- Retenue nécessaire.

Accompagner en permettant l'expérimentation, l'émancipation.

Les 4 caractéristiques favorisant un comportement autodéterminé :

- L'autonomie comportementale.
- L'autorégulation.
- L'empowerment psychologique.
- L'autoréalisation.

La continuité dans le suivi du parcours de la personne accompagnée :

- Cohérence des actions.
- Postures favorisant l'autodétermination sans rupture dans le processus.
- Réduction des disparités dans les formes d'accompagnement.

Coordonner les actions pour réduire les obstacles susceptibles d'impacter le pouvoir d'agir des personnes accompagnées (rôle et soutien de l'encadrement).

La « pair-aidance » : développer le partage de l'expérience du handicap.

Prérequis

Aucun

Modalités pédagogiques

Nos méthodes pédagogiques s'articulent selon deux axes :

- Une activité cognitive pour l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques, associée à une démarche interactive et participative, elle engage les participants à co-construire avec l'intervenant la dynamique du processus pédagogique.
- Une analyse des pratiques professionnelles : basée sur l'étude de cas et situations cliniques, elle favorise l'intégration des contenus à travers le partage des expériences.
- Jeu de rôle de simulation de situations en lien avec le thème

Moyens et supports pédagogiques

Nos supports pédagogiques reposent sur des références actualisées (scientifiques, réglementaires, organisationnelles, méthodologiques, etc.).

Modalités d'évaluation et de suivi

Un dispositif adaptable d'évaluation est mis en place en fonction des besoins et demandes spécifiques du client :

- Questionnaire en amont pour cerner les attentes et besoins du/de la stagiaire.
- Évaluation des connaissances au début de la formation.
- Évaluation des acquis en continu : quiz, questionnaires, étude de cas, mises en situation.
- Évaluation des acquis en fin de formation donnant lieu à la délivrance d'un certificat de réalisation.
- Questionnaire individuel de satisfaction.
- Questionnaire « à froid » 3 mois après la formation (dispositif optionnel)